



COMMUNIQUÉ

19-04-2023

Permanence des impôts : une équipe de bénévoles disponible

La Ville de Besançon, en partenariat avec le Centre des Finances Publiques, met à disposition une équipe de bénévoles afin de remplir les déclarations « papier » de revenus aux impôts. Ce service d'aide est mis en place à la Maison des Seniors située 8 Rue Pasteur à Besançon, du mardi 2 au vendredi 12 mai de 9 h à 12 h 30, puis de 14 h à 17 h 30. Il n'y aura pas de permanences les lundis 1^{er} et 8 mai ainsi que les samedis 6 et 13 mai.

Documents à fournir :

- L'avis d'imposition 2022 ou de non-imposition de l'année précédente (2021) ;
- Mots de passe de messagerie personnelle et identifiants impôts
- Imprimés vierges à retirer au Centre des Finances Publiques 5 Bd Charles de Gaulle, 25000 Besançon

Pour rappel :

- Date limite de dépôt des déclarations papier : lundi 22 mai à minuit ;
- Date limite de déclaration par internet : jeudi 1^{er} juin à minuit.

Contacts

Élise AEBISCHER - Adjointe à la maire déléguée à la relation aux usagers

Mail : elise.aebischer@besancon.fr

Contacts presse

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr

cecile.prudhomme@besancon.fr

Franck DESGEORGES – Directeur des Relations usagers
Tél. 03 81 41 56 74 / Mail : franck.desgeorges@besancon.fr

Contacts presse

Auriane CALVÉS
Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23
06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr
cecile.prudhomme@besancon.fr